

A M SECURITE
Société par actions simplifiée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 4 route du Recru 69420 AMPUIS
441 311 917 RCS LYON

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 2 juin 2026

L'an deux mille vingt six,
Et le deux juin,
A neuf heures trente,

La société 2NCM, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est fixé 778 route de Chamboud 38780 EYZIN PINET, immatriculée sous le numéro 104 645 478 au RCS de VIENNE, représentée par son Gérant, Monsieur Florian MARRON,

Associée unique de la société A M SECURITE,

En présence de la société H.S.M.A., Présidente non associée de la Société, représentée par Monsieur Stéphane MARTINET-ANDRIEUX, son gérant,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'une nouvelle Présidente en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Délégation de pouvoirs,
- Questions diverses.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique prenant acte de la démission de la société H.S.M.A. de ses fonctions de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouvelle Présidente, sans limitation de durée :

La société 2NCM, SARL au capital de 1 000 euros, dont le siège social est fixé 778 route de Chamboud 38780 EYZIN PINET, immatriculée sous le numéro 104 645 478 au RCS de VIENNE.

Monsieur Florian MARRON, au nom de la société 2NCM qu'il représente, accepte les fonctions de Présidente et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la société 2NCM
M. Florian MARRON


Bon par acceptation
des fonctions de président